

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

33/II05 du 19/12/1983
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.SAV.F 12

Portent promotion au titre de l'année
1978 de Monsieur BOUKAKA Paul Administra-
teur des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I - SAF - (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(SAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.130/MF du 3.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 3.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchie des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.
62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.426 du 29.12.62 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 65.170/FP.88 du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 3.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.620 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n°
80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81.087 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83.340 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 33/II04 /MTPS.DGTFP.DFP.SAVF du 19/12/83
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1978 de
Monsieur BOUKAKA Paul, Administrateur des cadres de la catégorie
A hiérarchie I - SAF - (Administration Générale) ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - Monsieur BOUKAKA Paul, Administrateur de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I - GAF - (Administration Générale) est promu au 2^e échelon de son grade pour compter du 16.08.78 ACC : Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et du point de vue de la solde pour compter du 1er Janvier 1981, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et publié partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 19 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO M.T.TONA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DGB	3
DCF	2
SGG.BC	3
DEP.ORG. PCT.	2
DOSSIERS	3
INTERESSE	1.

- Itihi Gasséoumba LEKOUNDZOU. -